

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°176/2021**

Objet : Permis de stationnement Food Truck – Place Georges Brassens.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la délibération 8/2014 du 26 février 2014 portant modification des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public,

Vu la demande de la SAS « ENTRE AMIS » représentée par Messieurs GIRARD Dylan, COSTECHAREYRE Charly et DE RICHAUD Maxime, en date du 22 juillet 2021 qui souhaite vendre des hamburgers les lundis soir de 17H à 22H30 et occuper temporairement le domaine public devant l'école publique (place Georges Brassens),

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 2 août 2021, la SAS « ENTRE AMIS », représenté par Monsieur GIRARD Dylan, est autorisée à vendre des hamburgers les lundis de 17H à 22H30, devant l'école publique, place Georges Brassens.

ARTICLE 2 : Cette livraison nécessitera la réservation d'un emplacement de stationnement pour l'installation d'un camion dit camion magasin certifié immatriculé FZ-604-CN.

ARTICLE 3 : Cette occupation temporaire du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance de 90 euros par trimestre.

ARTICLE 4 : A défaut d'un courrier de résiliation de la part du demandeur, l'emplacement est autorisé de manière pérenne tant qu'il ne fait pas obstacle au respect de l'ordre public.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée pourra être mise en place par le permissionnaire qui veillera également à préserver les droits des tiers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de M. le maire de Clérieux.

ARTICLE 7 : Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Pour copie conforme.

A Clérieux, le 30 juillet 2021

**Le Maire
Fabrice DARUE**

